

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS

**Séance du 15 avril 2016 à 19h00**

**Salle des fêtes de Chauvencourt**

L'an deux mille seize, le quinze avril à dix neuf heures, conformément à la convocation qui lui a été adressée le 07/04/2016, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire dans la salle des Fêtes de Chauvencourt.

Toutes les communes sont représentées.

Délégués présents :

Pour	BANNONCOURT	
	BISLEE	M. HUMBERT Hervé
	CHAUVONCOURT	M. PANCHER Jean
	DOMPCEVRIN	M. ZWATAN Louis
	DOMPIERRE AUX BOIS	M. COUSIN Patrick
	HAN SUR MEUSE	M. CHABOUSSON Jean-Pierre
	KOEUR LA GRANDE	M. BERTHAUD Damien
	KOEUR LA PETITE	M. GILSON Eric
	LACROIX SUR MEUSE	M. MESOT Régis, M. VALLOIRE Jean-François
	MAIZEY	M. PARENT Noël
	MENIL AUX BOIS	M. PELTIER Bernard
	LES PAROCHES	M. MARTIN Alain
	RANZIERES	M. CAMUS Marc
	ROUVROIS SUR MEUSE	Mme KONNE Françoise
	SAINT-MIHIEL	M. COCHET Xavier, Mme KAMPMAN Erna, M. KÜNG Pierre, M. BRETON Eric, Mme FIQUEMONT Marie-Claude, M. FRANCOIS Michel, M. TETIK Mustafa, M. DUPOMMIER Alain, M. MARTIN Philippe
	SAMPIGNY	M. VUILLAUME François, M. BERNARD Julien
	SEUZEY	M. MARIE Clément
	TROYON	
	VAUX LES PALAMEIX	

PROCURATIONS : M. MONTEGU Michel à M. MESOT Régis, Mme TONNER Marie-Christine à Mme FIQUEMONT Marie-Claude, Mme PLARD Marie-Alice à M. FRANCOIS Michel, M. VALHEM Jacques à M. TETIK Mustafa, Mme COMMENNE Peggy à M. BRETON Eric, M. HIPPERT Pierre à Mme KAMPMAN Erna, Mme CADET Frédérique à M. MARTIN Philippe, M. PICHAVANT Pascal à M. CAMUS Marc

EXCUSES : //

ABSENTS : Mme JILAL Najat, M. CLAUDE Xavier, M. VICH François

Nombre de membres présents : 26/37

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Jean-François VALLOIRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Avant d'aborder la séance le Président propose d'ajouter les points n° 15 et 16 suivants de l'ordre du jour intitulé :

- ↳ Création Structures Multi accueil de St Mihiel : Approbation de l'avenant n° 01 au lot 5
- ↳ ZA Chauvencourt : Réservation foncier à Sarl Garage de l'Abbaye

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

**n° 09/2016**

## **BUDGET ANNEXE SPANC**

### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2015 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2015	Cumul fin 2015
Investissement				0,00
Fonctionnement	15 422,65	0,00	4 352,00	19 774,65
TOTAL				19 774,65

Le compte administratif 2015 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2015		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv							
Fct	19 774,65				19 774,65		

*Après délibération, le Conseil Communautaire  
A L'UNANIMITE*

- **APPROUVE** le compte administratif 2015,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2015 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

**n° 10/2016**

## **BUDGET ANNEXE SPANC**

### **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le Président, après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2015 du SPANC

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire  
A L'UNANIMITE*

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2015 du SPANC du Trésorier.

## BUDGET ANNEXE DU SPANC

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Président présente le Budget Annexe Primitif du SPANC de l'exercice 2016 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 31 736,65 €
- Recettes : 31 736,65 €

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire*  
**A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le budget annexe primitif 2016 du SPANC,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement avec reprise des résultats 2015.

## BUDGET ANNEXE POLE SANTE

### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2015 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2015	Cumul fin 2015
Investissement	0,00	0	72 620,81	72 620,81
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>72 620,81</b>

Le compte administratif 2015 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2015		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv	72 620.81		72 620.81				
Fct							

*Après délibération, le Conseil Communautaire*  
**A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le compte administratif 2015,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2015 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

n° 13/2016

## BUDGET ANNEXE POLE SANTE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Président, après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2015 du POLE SANTE

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire  
A L'UNANIMITE*

- **ADOPTÉ** le Compte de Gestion 2015 du POLE SANTE du Trésorier.

n° 14/2016

## BUDGET ANNEXE POLE SANTE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Président présente le Budget Annexe Primitif du POLE SANTE de l'exercice 2016 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement:

- Dépenses : 3 000.00 €
- Recettes : 3 000.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 879 305,81 €
- Recettes : 1 879 305,81 €

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire  
A L'UNANIMITE*

- **APPROUVE** le budget annexe primitif 2016 Pôle Santé,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

n° 15/2016

## BUDGET ANNEXE ZONE DE CHAUVONCOURT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2015 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2015	Cumul fin 2015
Investissement	-1 325 182,12		-495,00	-1 325 677,12
Fonctionnement	1 486 697,76		0,00	1 486 697,76
<b>TOTAL</b>				<b>161 020,64</b>

Le compte administratif 2014 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2015		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv		1 325 677.12				1 325 677,12	
Fct	1 486 697.76				1 486 697,76		

*Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire*  
**A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le compte administratif 2015,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2015 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

**n° 16/2016**

## **BUDGET ANNEXE ZONE DE CHAUVONCOURT** **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le Président, après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures les résultats de l'année 2014 et après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2015.

*Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire*  
**A L'UNANIMITE**

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2015 ZONE DE CHAUVONCOURT du Trésorier.

**n° 17/2016**

## **BUDGET ANNEXE ZONE DE CHAUVONCOURT** **BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur le Président présente le Budget Primitif Annexe de la Zone de l'exercice 2016 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 647 718.40 €
- Recettes : 1 647 718.40 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 486 697.76 €
- Recettes : 1 486 697.76 €

*Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire*  
**A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le budget primitif annexe 2016,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

n° 18/2016

## BUDGET GENERAL

### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2015 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2015	Cumul fin 2015
Investissement	-355 922,67		-541 741,30	-897 663,97
Fonctionnement	1 336 633,70	708 422,67	674 136,55	1 302 347,58
<b>TOTAL</b>	<b>980 711,03</b>		<b>132 395,25</b>	<b>404 683,61</b>

Le compte administratif 2015 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

<b>Résultat de fonctionnement :</b>		
A	Résultat de l'exercice	+674 136.55 €
B	Résultats antérieurs reportés	+628 211.03 €
C	Résultat à affecter (A+B) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+1 302 347.58 €
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
D	<b>D001</b> Besoin de financement	<b>-897 663.97 €</b>
D	<b>R001</b> Excédent de financement	
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>		
E	Besoin de financement	-260 551.31€
E	Excédent de financement	
F	<b>Besoin de financement (D+E)</b>	<b>1 158 215.28 €</b>
	AFFECTATION = C, = G+H	1 302 347.58 €
G	Affectation en réserves <b>R1068</b> en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)	<b>1 158 215.28 €</b>
H	Report en fonctionnement <b>R002</b>	<b>144 132.30 €</b>
	<b>DEFICIT REPORTE D002</b>	

*Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire*  
**A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le compte administratif 2015,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2015 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

n° 19/2016

## BUDGET GENERAL

### ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Président, après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures les résultats de l'année 2014, et après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2015.

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire  
**A L'UNANIMITE**

- **ADOPTÉ** le Compte de Gestion 2015 du Trésorier.

**n° 20/2016**

## **BUDGET GENERAL**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de l'exercice 2016 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 3 777 892,33 €
- Recettes : 3 777 892,33 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 6 059 700,76 €
- Recettes : 6 059 700,76 €

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire  
**A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le budget primitif 2016,  
➤ **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, par nature, avec reprise des résultats 2015.

**n° 21/2016**

## **VOTE DES TAXES 2016**

- Vu le produit attendu inscrit au budget primitif 2016,

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire  
**A L'UNANIMITE**

- **VOTE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2016 tels que définis ci-dessous.

	Taux 2015 (pour mémoire)	Taux 2016
Taxe d'Habitation	16.81%	16.81%
Taxe Foncière Bâti	11.03%	11.03%
Taxe Foncière Non Bâti	15.93%	15.93%
CFE	10.12%	10.12%
FPZ	19.78%	19.78%

pour un produit de ressources fiscales nécessaire à l'équilibre du budget d'un montant de 2 710 681 €

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPFL (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE) ET LA COMMUNE DE SAINT-MIHEL DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE CENTRE-BOURG INITIEE SUR LA COMMUNE

Partant du constat que la commune de Saint-Mihiel connaît une baisse régulière de sa population depuis près de 30 ans, que le parc de logements vacants ne cesse de croître, que la vacance commerciale et la disparition de commerces de proximité augmentent, que les logements anciens sont inadaptés aux modes de vie actuels, il s'avère que l'opportunité de mise en œuvre sur le territoire d'une démarche de revitalisation intitulée « Démarche Centre-Bourg » portée par l'EPFL peut répondre à ces dysfonctionnements et redonner de l'attractivité à la commune de St-Mihiel.

- Vu que l'EPFL propose aux collectivités, maîtres d'ouvrages, de mener différents types d'études dont l'une intitulée, démarche « centre-bourg »,
- Vu que dans le cadre de son nouveau Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019, l'EPF Lorraine a inscrit cette nouvelle politique de densification des centres bourgs en lien avec l'Etat, la Région et le Département,
- Vu que la commune de St-Mihiel a été identifiée par l'EPF Lorraine comme "centre bourg" sur lequel la question de l'attractivité se pose (reconnue au même titre que 3 autres sites meusiens Stenay, Commercy et Ligny en Barrois),
- Vu les diverses réunions de présentation de la démarche les 23 mars 2015, 22 juillet 2015 à la CC en présence des élus de la commune et de la CC,
- Vu la présentation de la démarche par l'EPFL au sein du Conseil Municipal de la commune de St-Mihiel le 28 septembre 2015,
- Vu la délibération municipale n°2015\_076 du 27 novembre 2015 actant le principe d'engagement dans la réalisation d'une telle démarche,
- Vu la présentation de la démarche "centre bourg" par l'EPFL au sein du Bureau de la communauté de communes du Sammiellois le 22 mars 2016,
- Vu qu'il convient dans un premier temps de réaliser une étude entrant dans le cadre de la politique "centre bourg". Cette étude s'organisera autour de trois volets :
  - Un premier volet correspondant au diagnostic du centre bourg de Saint-Mihiel. Ce diagnostic s'attachera dans un premier temps à replacer l'enjeu de redynamisation du centre bourg aux échelles territoriales interagissant avec le centre bourg de Saint-Mihiel (l'agglomération de Saint-Mihiel, la communauté de communes, le PETR Cœur de Lorraine, le PNRL et le Département) et dans un second temps à aborder l'ensemble des problématiques (habitat, activités économiques, niveau de services, cadre de vie, foncier et mobilité) à prendre en compte dans le programme de redéveloppement ;
  - Un second volet consistant à doter le centre bourg d'un projet de développement avec une analyse précise de sa structure foncière ;
  - Un troisième volet portant sur la mise en œuvre du programme sur les espaces prioritaires. Ces derniers seront par ailleurs couverts par un référentiel foncier guidant l'intervention des collectivités
- Vu qu'ensuite, la phase projet doit permettre d'identifier :
  - les ressorts de l'attractivité nouvelle du centre bourg,
  - le fonctionnement du centre bourg dans son agglomération et l'échelle de l'EPCI,
  - une hiérarchie et de proposer des espaces prioritaires,
  - une stratégie foncière d'intervention
 et qu'à partir d'un référentiel foncier analysant la structure du bâti, l'affectation du sol, le régime de propriété, le statut d'occupation, et l'état du bâti, le territoire bourg centre peut alors articuler et croiser les interventions foncières avec la stratégie du territoire qui se dessine sur le long terme,
- Vu que pour la commune et l'EPCI, il est essentiel de construire et définir une nouvelle offre résidentielle permettant de tirer parti des processus de développement en cours,
- Considérant l'avis favorable des membres du Bureau du 22 mars 2016,

*Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide*

**A L'UNANIMITE**

- **DE CONVENTIONNER** avec la commune de St-Mihiel et l'EPF Lorraine afin de mener l'étude « Démarche Centre-Bourg » selon les termes mentionnés dans la convention ci-annexée.
- **DE PARTICIPER** au coût de l'étude à hauteur de 50% de la charge résiduelle (les 50% autres étant à la charge de la commune de St-Mihiel). Coût de l'étude 100 000,00 € TTC dont 80 % pris en charge par l'EPFL au titre de



la politique des centres bourgs (soit 80 000 € de participation), la CC du Sammiellois participera à hauteur de 10 000 € TTC et la commune de St-Mihiel à hauteur de 10 000 € TTC également

- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières consécutives à la décision précitée et à signer la convention d'étude correspondante.

**n° 23/2016**

## **PETITE ENFANCE**

### **CREATION DE STRUCTURE MULTI ACCUEIL A SAINT-MIHEL**

### **APPROBATION DE L'AVENANT N°01 AU LOT N°05 (ENTREPRISE LORRAINE ENERGIE)**

- Vu que le lot n°05 « plomberie sanitaire – chauffage – VMC » a été attribué à l'entreprise LORRAINE ENERGIE pour le marché de travaux de la structure multi accueil de Saint-Mihiel lors de la commission d'ouverture des plis du 13 octobre 2015,
- Vu qu'il est nécessaire d'installer un compteur de calories au départ du réseau de chauffage du bâtiment des Prunus à Saint-Mihiel afin de distinguer les consommations de la structure multi accueil de celles de la partie conservée par la commune de Saint-Mihiel,
- Vu que ces travaux, qui s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire de l'opération, engendrent un coût supplémentaire de 2 354 € HT, dépassant de 5% le montant du marché initial qui passe alors de 34 224 € HT à 36 578 € HT

*Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide*

**A L'UNANIMITE**

- **D'APPROUVER** l'avenant n°01 au lot n°05 au marché de travaux de la structure multi accueil de Saint-Mihiel,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

**n° 24/2016**

## **ZONE D'ACTIVITES CHAUVONCOURT**

### **RESERVATION DE FONCIER A SARL GARAGE DE L'ABBAYE - GARAGE BRIX -**

- Vu les contacts engagés depuis 2012 avec le garage Brix quant à la possibilité de s'implanter sur la zone d'activités intercommunautaire de Chauvencourt,
- Vu la demande de réservation foncière adressée par courrier le 23 mars dernier,
- Vu le projet d'implantation consistant en la création d'une aire de lavage haut de gamme,
- Vu le prix de cession des parcelles fixé à 11,50 € HT du m<sup>2</sup> par la Codecom
- Vu l'avis favorable sur ce prix de vente par le service des Domaines en juillet 2013
- Vu que le projet d'implantation se positionnerait sur la parcelle N°2 mais que le porteur de projet ne sollicite que 1500 m<sup>2</sup> sur les 3 901 m<sup>2</sup> disponibles,
- Vu qu'il conviendra de procéder à une division de la parcelle précitée,

*Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide*

**A L'UNANIMITE**

- **DE FIXER** le prix de vente à 11,50 € HT du m<sup>2</sup> à la Sarl Garage de l'Abbaye -Garage Brix- pour une emprise foncière de 1500 m<sup>2</sup>,
- **DE CONFIER** le projet de rédaction du compromis de vente à l'office notarial de Saint-Mihiel dont l'acte correspondant devra comporter une clause de sauvegarde permettant la restitution gratuite du foncier par l'acquéreur à la Codecom du Sammiellois en cas de non-réalisation du projet dans les 2 ans suivants la signature de l'acte de vente. Dans cette hypothèse, l'ensemble des frais liés à cette transaction de restitution sera à la charge du propriétaire.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'application des décisions précitées.

*Fait et délibéré  
les jour, mois et an précités.  
Pour extrait certifié conforme.*  
Le Président,  
**Régis MESOT**

*Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance aux lieux et places habituels le 18/04/2016 et transmis au contrôle de légalité le 18/04/2016*